



Refus réduction horaires

Par **Flayeurs**, le 12/09/2015 à 00:10

Bonjour à tous,

Voilà quelque mois que je travaille dans la vente 25 h et dans la restauration rapide 15 h.

Lors de mon entretien d'embauche en restauration rapide (Mac donald's) j'avais demandé de travaillé en 15 h , 1 mois, puis de passer a 10 h lorsque j'allais commencé mon travail en vente . La personne qui m'a passé l'entretien à dit qu'il n'y aurais aucun problème . Voilà maintenant 2 mois que j'enchaîne des horaires insoutenables et j'en ai fais part a mon responsable pour lui demander de baisser mon contrat, qu'il m'a déjà refusé plusieurs fois.

Hier j'ai travaillé de 12h jusqu'à 20h pour mon premier emploi (en sachant que j'ai 1h30 de trajet) puis je devais travaillé de 21h30 a 1h du matin (ce qui est approximatif car nous ne fermons jamais le restaurant a 1 h pile). Je n'y suis pas allé car je leur expliqué que j'étais vraiment fatigué avec ces semaines chargé. Mon employeur en restauration rapide ma convoqué dans son bureau et ma dit que la prochaine fois j'aurais un avertissement et que je serais viré.

Que faire svp, je suis fatigué physiquement et je n'ai aucun jour de repos avec les 2 boulots tout sa par ce que Mac Donald's ne veut plus descendre mon contrat a 10h?
Puis-je contacté gratuitement une personne qualifié qui pourrais m'aider ? Merci.

Par **moisse**, le 12/09/2015 à 08:18

Bonjour,

[citation] tout sa par ce que Mac Donald's ne veut plus descendre mon contrat a 10h[citation]
Vous avez des œillères, car pour moi le fautif c'est l'autre employeur, qui fait travailler 8 h de
rang pour un contrat à temps partiel de 25h/semaine.
L'employeur en restauration rapide n'a aucune raison d'accéder à votre demande, pas plus
que de vous licencier d'ailleurs en cas de récidive.
Bien que vraisemblablement c'est ce qui se passera.